



Zavim

Michna 2 - Chapitre 2

בְּשִׁבְעָה דְּרָכִים בּוֹדְקִין אֶת הַזָּב עַד שֶׁלֹּא גִזְקָק לְזִיבָה. בְּמֵאֲכָל,
בְּמִשְׁתֶּה, וּבְמִשָּׂא, בְּקִפְיָה, בְּחָלִי, וּבְמִרְאָה וּבְהִרְהוּר. הִרְהַר עַד
שֶׁלֹּא רָאָה אוֹ שָׁרָא עַד שֶׁלֹּא הִרְהַר. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, אֶפְלוּ
רָאָה בְּהִמָּה, תִּיהֵאָעוּף מִתַּעֲסָקִין זֶה עִם זֶה, אֶפְלוּ רָאָה בְּגִידִי
צִבַּע הָאִשָּׁה. רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר, אֶפְלוּ אָכַל כָּל מֵאֲכָל, בֵּין רַע בֵּין
יֵפֶה, וְשָׁתָה כָּל מִשְׁקָה. אָמְרוּ לוֹ, אֵין כָּאן זָבִין מַעֲתָה. אָמַר
לָהֶם, אֵין אֲחֵרִיּוֹת זָבִים עֲלֵיכֶם. מִשְׁגִּזְקָק לְזִיבָה, אֵין בּוֹדְקִין
אוֹתוֹ. אָגִסוּ וְסִפְקוּ וְשָׁכַבְתָּ זָרְעוּ טִמְאִים, שְׁרִגְלִים לְדָבָר. רָאָה
רְאִיָּה רִאשׁוֹנָה, בּוֹדְקִין אוֹתוֹ. בְּשֵׁנִיָּה, בּוֹדְקִין אוֹתוֹ. בְּשְׁלִישִׁית, אֵין
בּוֹדְקִין אוֹתוֹ. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, אֶף בְּשְׁלִישִׁית בּוֹדְקִין אוֹתוֹ,
מִפְּנֵי הַקָּרָבָן.

On procède à l'examen du zav selon sept facteurs et ce tant qu'il n'est pas encore entré dans le statut de ziva : [en fonction de] ce qu'il a mangé, ce qu'il a bu, le transport de charges, le fait d'avoir sauté, la maladie, ce qu'il a vu [une femme] et les pensées qu'il a eues. Qu'il ait eu des pensées avant de voir, ou qu'il ait vu avant d'avoir des pensées.

Rabbi Yéhouda ajoute : même s'il a vu des animaux domestiques, des animaux sauvages ou des oiseaux s'accoupler, et même s'il a vu les vêtements colorés d'une femme.

Rabbi 'Akiva ajoute : même s'il a mangé n'importe quel aliment, bon ou mauvais, et qu'il a bu n'importe quelle boisson.

Ils lui dirent : « Selon toi, il n'y aura plus aucun zav ! »

Il leur répondit : « Ce n'est pas de votre responsabilité de faire en sorte qu'il ait des zavim ! »

Dès qu'il est entré dans le statut de ziva, on ne procède plus à aucun examen. Un écoulement dû à une cause externe, un écoulement douteux ou [un écoulement consécutif à] une émission de semence sont impurs, car il y a présomption [que l'écoulement découle de sa ziva].

S'il constate un premier écoulement, on l'examine. Au deuxième écoulement, on l'examine également. Mais au troisième écoulement, on ne l'examine plus.

Rabbi Éliézer dit : même au troisième écoulement, on l'examine afin de déterminer s'il est redevable du sacrifice.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions